

MARCHE N° 2019049

Requalification et mise aux normes de la médiathèque Pierre Moinot

Lots non structurants

Lot 8A Menuiseries intérieures bois

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, Ets AUDIS, rue Paul Sabatier – ZI Saint Liguair 79000 NIORT, 324 571 173 00016, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n°2019049 relatif à la requalification et mise aux normes de la médiathèque Pierre Moinot signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ETS AUDIS et notifié le 27/02/2019 ;
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le 12/10/2020 ;
- l'avenant n° 2 à ce marché, notifié le 29/10/2020 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations suivantes décrites au devis annexé.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION

Ces travaux supplémentaires n'engendrent pas de modification du délai global d'exécution.

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

| | montant initial | montant de l'avenant 2 | Montant de l'avenant 3 | Montant du marché après avenant 2 et 3 |
|-------------------|-----------------|------------------------|------------------------|----------------------------------------|
| Montant total HT | 313 479,93 € | 2 358,19 € | 3 573,74 € | 319 411,86 € |
| TVA 20,00% | 62 695,99 € | 471,64 € | 714,75 € | 63 882,37 € |
| Montant total TTC | 376 175,92 € | 2 829,83 € | 4 288,49 € | 383 294,23 € |

L'avenant 1 est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- Devis n°18262D en date du 14 janvier 2021.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN